



DESTINATAIRES : Personnel affecté aux structures au Ministère
Personnel affecté aux structures chez les entreprises et les partenaires

DATE : Le 31 janvier 2025

OBJET : Info-structures n° A2025-03
Mise à jour du formulaire V-1876 *Journal de fonçage d'un pieu battu ou vibrofoncé*

Une nouvelle version du formulaire V-1876 *Journal de fonçage d'un pieu battu ou vibrofoncé* est maintenant disponible sur l'intranet.

Cette nouvelle version inclut la possibilité de faire le suivi de l'enfoncement des pieux selon une nouvelle approche proposée par le Ministère. Elle consiste à comptabiliser le temps nécessaire pour enfoncer le pieu sur une longueur donnée. L'approche classique, quant à elle, comptabilise le nombre de coups de marteau nécessaire pour un enfoncement donné.

Le surveillant de chantier peut ainsi choisir de faire le suivi de l'enfoncement des pieux (battus ou vibrofoncés) avec la méthode la mieux adaptée à la situation, en fonction notamment de l'équipement de mise en œuvre utilisé par l'entrepreneur.

De manière générale, lorsqu'un équipement de battage automatique est utilisé au chantier, ou lors de la mise en place de pieux par vibrofonçage, l'approche « temps/enfoncement » est plus pratique. Lorsqu'un équipement de battage de type marteau en chute libre sur système à câble est utilisé, l'approche traditionnelle « nombre de coups/enfoncement » demeure adéquate, tout comme l'est la nouvelle approche proposée.

Le chapitre 3 « Pieux » du *Manuel de construction et de réparation des structures* peut être consulté en lien avec l'utilisation du formulaire. Pour toute question ou pour obtenir plus de détails concernant l'application de cette nouvelle approche de suivi de l'enfoncement des pieux, n'hésitez pas à contacter la Direction générale des structures.

Le directeur général,

Original signé le 31 janvier 2025 par :

Steve Arsenault, ing., M. Sc.
SA/PD/mb